La lettre des paysans du Cantal

N°171
Décembre 2017
Janvier 2018

CANT'ADEAR POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Confédération Paysanne

CCC Solidarité PAYSANS DU CANTAL

Sur la nécessité du réveil collectif, de l'action syndicale et de la transformation politique

(...) Aujourd'hui, je veux réagir à la désertion de plus en plus grande du terrain syndical. Oui, depuis 30 ans nous avons créé beaucoup d'outils pour installer, soutenir, encourageant l'accueil la vente directe, etc... mais trop souvent de façon individuelle, sans éveiller chez les personnes concernées la nécessité du réveil collectif, de l'action syndicale et de la transformation politique. (...)

Nous avons dû faire une erreur, mais où ?

Trop souvent, nous avons installé « hors normes », à la marge, sans expliciter la dimension revendicative de ces réalisations. (...)

Nous avons défendu beaucoup d'agricultrices et d'agriculteurs en difficulté, sans remise en cause du système qui les brisait, obtenant même parfois un supplément de quotas laitiers quand à mes yeux ils en avaient déjà beaucoup (...).

Pour l'accès au sol, les communautés de communes laissent bien un peu de terres à l'installation mais pas les meilleures, loin s'en faut. Avec Terre de Liens, des possibilités s'offrent à nous mais, à ma connaissance, sans remise en cause du prix des terres, et dans le même temps nous avons quasiment déserté le travail sur le statut du fermage, outil oh combien efficace ! (...)

Ainsi également des semences paysannes sans remise en cause des OGM. (...) Je suis pourtant sûr qu'un pain bio fabriqué par un paysan-boulanger n'a pas d'intérêt s'il ne conteste pas la politique agricole et le monopole semencier.

Oui, j'ai peur que pendant que nous faisons notre petite tambouille, nos adversaires ne nous préparent encore plus de malbouffe dans la grande marmite, que pendant que nous lâchons une petite goutte d'eau, nos adversaires ne soufflent sur le feu ou y mettent de l'huile en favorisant l'industrialisation de l'agriculture et la robotisation.

Alors, que faire ? Nous réinterroger sur notre projet de syndicalisme revendicatif et de transformation sociale, réaffirmer la nécessité du partage du sol et de la production. (...)

Puissent ces quelques lignes être utiles au réveil de quelques un·es et continuer à torturer sans déprime le vieux paysan que je suis aujourd'hui.

Gabriel Dewalle

paysan retraité dans le Nord,
porte-parole de la Confédération paysanne de 1992 à 1996

source : Campagnes Solidaires, oct. 2017

LES NOUVELLES LOCALES

POLITIQUE AGRICOLE

Les soutiens du candidat Macron interpellés

Inquiète de l'orientation de la politique agricole du nouvel exécutif, la Conf du Cantal a écrit aux soutiens cantaliens du candidat Macron pour dénoncer des choix à rebours des promesses de campagne, un renoncement à soutenir l'emploi agricole et la transition vers des systèmes durables. P. Mathonier (maire d'Aurillac), P. Jarlier (maire de St Flour), P. Rochès (maire de Coren), J. Mézard (ministre), B. Delcros (sénateur), Alain Calmette (conseiller départemental), Josiane Costes (conseillère départementale), Daniel Chevaleyre (conseiller départemental), F. Danemans (maire de Calvinet) et Y. Coussain (maire de Teissières-les-Bouliès) ont ainsi été interpellés

Désengagement des aides au maintien bio et MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques), renoncement à majorer la surprime sur les 52 premiers hectares (au détriment de l'emploi et des petites fermes), adhésion aveugle aux traités de libre-échange avec le Canada, les Etats-Unis, le Japon et le Mercosur, qui menacent l'agriculture française... Alors que les paysan-nes ont besoin, plus que jamais, du soutien du gouvernement et d'accompagnement pour faire évoluer leurs systèmes de production, le président Macron et le gouvernement les abandonnent aux seules lois du libéralisme.

Aussi, nous avons demandé à ces élus du département de dénoncer les orientations agricoles prises et d'appeler à des mesures en faveur d'une transition agricole et d'un revenu décent pour les paysans, au-delà des beaux discours...

BREVES

Réunions de secteur

La Conf a réuni une quarantaine d'adhérents essentiellement, lors des réunions du Rouget, de St Hippolyte et St Flour, fin novembre. L'occasion de présenter les films « Paysans du Cantal », tournés cet été par Camille, notre stagiaire, qui montrent des paysans engagés dans des systèmes autonomes, économes et privilégiant la qualité du produit plutôt que la quantité. Des choix payants et des paysans qui rayonnent, habités par un amour du métier contagieux !

Que fait la Conf du Cantal ?

- Formation « Agriculture et Territoire : susciter la participation », 03/11
- RDV annuel avec le Président du Crédit Agricole, 13/11 (S. Malroux et A. Boudou)
- Réunion du collectif Bio et Paysan, 15/11 (M. Ters et D. Flipo)
- Session Chambre d'Agriculture, 24/11 (S. Malroux et M. Lacoste)
- Entretien d'embauche stagiaire 2018, 27/11 (Sylvie Jouve et S. Malroux)
- Commission de la Conf nationale sur la fiscalité agricole, 28/11 (A. Boudou)
- Comité SAFER : Michel Lacoste
- CDOA : Alain Boudou
- CDPENAF : René Calmejane

Fêtes paysannes 2018

2017 n'est pas encore terminé que les fêtes paysannes 2018 se préparent. Une date à noter déjà ! La Conf remettra le couvert aux Ternes, le Samedi 8 Septembre 2018, avec ses partenaires locaux : la mairie, le foot et l'APE. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez faire partie de l'aventure ! D'autre part, une stagiaire, Laura, a déjà été recrutée (avril-juillet 2018) pour coordonner l'organisation de ces événements.

Fiscalité

Selon le député Jean-Baptiste Moreau (LREM), une « refonte complète » de la fiscalité agricole est dans les tuyaux du gouvernement pour 2018. Le député de la Creuse parle notamment de « pousse au crime » concernant l'incitation à surinvestir pour éviter de payer trop d'impôts et de MSA. La Conf se tient prête pour contribuer à l'évolution législative sur le sujet. Ainsi, la commission nationale sur la fiscalité s'est réunie, avec la participation d'Alain Boudou pour le Cantal.

Identification électronique bovine

Lancée par la Conf du Cantal, la campagne contre le bouclage électronique des bovins et la fin des cartons roses (passeports d'identification) a été reprise par la Conf nationale. Une première satisfaction : l'annonce, lors de la dernière session Chambre d'Agriculture, du report à 2019 de ce projet dit de « dématérialisation ». On lâche rien !

Cru 2017 !

Octobre ne laissait pas encore sa place au froid, et ce fut par une douce journée d'automne qu'on s'est attelé au ramassage et pressage de pommes entre Boisset et Roumégoux. Au final, une 60aine de litres de jus de pommes ont été pasteurisés et seront proposés à la buvette des prochaines fêtes paysannes, au bénéfice de la Conf. Un excellent cru assurément ! Merci à André, Hélène, Nolwenn, Michel, Françoise et autres acteurs bénévoles du jour.

LES NOUVELLES NATIONALES

OURS ET LOUP

Double mobilisation de la Confédération paysanne

Vendredi 1er décembre, des éleveurs de toute la France, avec des brebis, ont occupé la DREAL de Toulouse pour exiger des réponses de l'Etat face à la prédation, alors que le pastoralisme est dans l'impasse. Le lendemain, nouvelle mobilisation avec le blocage de la Nationale 20 en direction d'Andorre et de l'Espagne.

C'est que le pastoralisme déguste (!) et malgré une année 2017 catastrophique, sous la pression des attaques d'ours (1200 victimes) et de loups (10000 victimes), l'Etat ne daigne toujours pas donner une réponse claire sur sa volonté de soutenir ou d'abandonner l'agriculture paysanne, productrice d'une alimentation de qualité et du maintien de la biodiversité dans ces écosystèmes.

Le projet de Plan Loup 2018-2023 est inacceptable mais a le mérite d'être clair. Il fixe comme objectif un seuil de 500 loups d'ici la fin du quinquennat mais ne répond en aucun cas à la question centrale pour nous : combien d'éleveurs et de bergers en 2023 et avec quel modèle d'élevage?

Les seules perspectives entrevues sont, d'un côté l'ensauvagement des espaces pastoraux et, de l'autre l'industrialisation à marche forcée de l'agriculture. La Confédération paysanne ne peut admettre cette situation !

Les éleveurs demandent à être protégés par l'État et l'autorisation de se défendre en cas d'attaque : « nos élevages ne doivent pas être le garde-manger des espèces sauvages ».

Face à l'urgence de la situation, la détresse des éleveurs et les décisions prises par l'Etat en ce moment même pour les prochaines années (Plan Loup qui doit être acté pour le 1er janvier prochain), les éleveurs ont exigé de pouvoir continuer à élever leurs troupeaux en plein air.

Petites Retraites : Attention ! Recouvrement de la MSA

La MSA a fait une erreur de calcul sur la pension de plus de 260 000 retraités agricoles qui a conduit au versement d'une somme supérieure à celle qui était due dans le cadre de la revalorisation normale et prévue (réforme Hollande 2014) des retraites à 75 % du SMIC.

La MSA s'apprête à présent à reprendre ces sommes en amputant autoritairement la pension que vous auriez du toucher le 10 décembre. De plus, elle veut récupérer la totalité des sommes en 4 mois maximum alors qu'elles correspondent à un versement rétroactif de 10 mois allant de janvier 2017 à octobre 2017.

La Confédération paysanne dénonce vivement la méthode et invite les retraités concernés à contester le recouvrement par un recours auprès de la Commission de recours amiable (CRA) de votre MSA en demandant : la suspension du remboursement, une remise de la somme à reprendre et son étalement sur 10 mois.

Nous tenons à votre disposition un modèle de recours. Pour vous le procurer, merci de contacter la Conf : 04.71.43.30.50 ; confpay15@wanadoo.fr

AIDES BIO

Trois ans de plus !

L'Assemblée Nationale a prolongé le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, jusqu'en 2020. Ce crédit d'impôt bénéficie aux fermes dont 40% au moins des recettes proviennent d'activités agricoles relevant du mode de production biologique.

Dans un contexte d'arrêt des aides au maintien de l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC fin 2017, le montant a aussi été augmenté, de 2.500 € à 3.500 € pour les années 2018 à 2020.

Les entreprises bénéficiant d'une aide à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique conserveront la possibilité de la cumuler avec le crédit d'impôt, sous réserve que le cumul n'excède pas 4.000 euros.

Ce plafond, trop vite atteint, nous laisse dubitatif : pour bénéficier pleinement du crédit d'impôt, il ne faudra pas toucher plus de 500€ de primes bio. En revanche, l'avantage du crédit d'impôt est qu'il s'inscrit dans une logique d'aide à l'actif (et non à la surface) et que ce soutien peut être avantageux en particulier pour les maraîchers.

Autre écueil, le crédit d'impôt bio ne relève pas d'une démarche de contrat comme les aides au maintien qui donnait une visibilité sur 5 ans. Il a été renouvelé jusqu'à 2020

pour l'instant (il existe depuis 2009) ; mais pas de garantie au-delà, en particulier dans un contexte de réduction des niches fiscales.

Enfin, supprimer les aides au maintien bio pour augmenter le crédit d'impôt, c'est passer d'un budget agricole à un financement par la société. De plus, c'est incohérent en terme budgétaire pour l'Etat qui se prive d'un cofinancement européen.

GLYPHOSATE

L'Europe qui «protège» a encore frappé

Ce 27 novembre, les Etats membres ont enfin trouvé un accord sur le glyphosate : renouvellement pour 5 ans, au moins. La Confédération paysanne condamne cette décision qui repousse encore la sortie de cet herbicide décrié de toutes parts pour ses conséquences environnementales et sanitaires avérées. Face à l'inertie européenne, elle défendra des démarches unilatérales des États, à condition que celles-ci s'insèrent dans un réel projet de sortie des pesticides.

Le Président de la République annonce une sortie le plus vite possible, en fonction des alternatives, et à 3 ans au plus tard. Nous réaffirmons que les alternatives techniques existent mais conditionner chaque annonce sur les pesticides à une approche exclusivement technique est insuffisante. Si elles ne sont pas massivement utilisées par les paysan.ne.s aujourd'hui, c'est en grande partie pour des raisons économiques. Pour sortir des pesticides, il faut avant tout oser affronter la logique de compétition sur les prix à laquelle les paysan.ne.s doivent faire face pour obtenir un revenu.

Emmanuel Macron a annoncé 5 milliards d'euros d'investissement pour la transition agricole. Nous attendons que ces 5 milliards d'euros servent à soutenir les paysan.ne.s afin qu'ils puissent mettre en œuvre ces alternatives, qui pour beaucoup demandent principalement du temps de travail supplémentaire. Nous précisons que miser sur la robotique ruinerait la collectivité au profit d'une minorité de paysan.ne.s qui pourraient y accéder. De même, il est temps de donner les moyens financiers au second pilier de la PAC pour déployer des aides qui permettent cette transition. Ces mesures de soutien économique doivent s'accompagner de mesures commerciales afin de ne pas mettre en compétition les paysans et leur imposer des revenus indécemment bas. Si une clause de sauvegarde a été une option nécessaire sur le diméthoate, qu'elle en soit une pour le glyphosate.

Nous demandons le retrait le plus rapidement possible du glyphosate, assorti des mesures économiques et commerciales qui permettront aux paysan.ne.s de travailler et d'avoir un revenu sans ce symbole de l'agro-industrie qui les empoisonne.

Communiqué du 28/11/2017

PNPP

Les « Préparations Naturelles Peu Préoccupantes » : véritables alternatives aux pesticides du domaine public hors la loi !

Si un scandale sanitaire de grande ampleur concernant les pesticides ne pointait pas son nez, la rengaine que l'on nous sert au ministère de l'agriculture «il n'y a pas d'alternatives aux pesticides» porterait à rire.

Récemment des contrôles par les DDPP (directions départementales de la protection des populations) dans des magasins Botanic de Saint Etienne et de Villeneuve-lès-Avignon demandent le retrait des rayons des «Purins de Consoude». La consoude est une plante qui se mange en beignets. Le savon noir est aussi visé par le contrôle. (voir document joint avec ce communiqué).

Cela fait onze ans que la guerre de l'ortie a éclaté suite à l'interdiction de ce qu'on appelait à l'époque les Alternatives Naturelles aux Pesticides du Domaine Public dont le célèbre « purin d'ortie». Ces alternatives largement utilisées dans les villes, les jardins et les champs sont encore pour la plupart interdites malgré les promesses des gouvernements successifs de les autoriser.

De fait, les paysan.ne.s utilisateurs et les collectivités locales sont lourdement impactés pour protéger leurs cultures et les espaces publics.

Il ne tient qu'au ministre de l'agriculture de faire en sorte que ces alternatives soient enfin autorisées. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF du 13 octobre 2014) complétée par l'arrêté du 27 avril 2016 lui permet une ouverture très rapide.

Nous demandons l'autorisation immédiate de toutes les plantes et partie de plantes utilisées dans l'alimentation humaine et animale ainsi que les substances d'origines minérales et animales comme le précise la loi. Paysan.ne.s, collectivités, individus, etc doivent pouvoir fabriquer et utiliser des PNPP* (purins, des tisanes, des décoctions, etc...) dans la légalité !

(voir la formation avec Patrick Goater p.10 de ce numéro)

PANIQUE FCO : LE RETOUR ?

ZONE VERTE

De tous les enseignements de la crise de la FCO* en 2008, les services vétérinaires et les décisions du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale ne font aucun cas. Il a suffit qu'une analyse de routine sur un animal en Haute Savoie se révèle positive pour que cela déclenche la panique et les grands moyens sur de nombreux départements. Comme si la FCO était une maladie contagieuse !!!!!! Ce qu'elle n'a jamais été.

Mais pas une seule réflexion épidémiologique sérieuse !

Pourtant. La FCO est une maladie vectorielle non contagieuse transmise par des moucherons du genre culicoïdes. Ceux-ci vivent en larges populations de millions ou milliards d'individus qui se déplacent au gré des vents. En novembre quand viennent les bourrasques et les gelées, c'est la fin de leur cycle de vie à l'exception de quelques spécimens. Une extension importante de l'épidémie est impossible en cette saison. Et si une vache et un veau ont été infectés, il est plus que probable que bien d'autres l'ont été également ailleurs bien avant ce dépistage sans que rien ne soit apparent.

Car, rappelons-le encore : le sérotype 4 de la FCO est dans la majorité des cas une infection inapparente sur les bovins mais peut, dans certaines circonstances, déclencher des symptômes pathologiques sur les moutons. L'animal atteint en profite pour réaliser une immunité efficace à vie ! Seuls, en particulier chez les bovins, quelques individus affaiblis manifesteront des symptômes plus marqués. Les élevages dans leur totalité ne sont réellement touchés par cette maladie que si l'état des animaux est fortement déficient AVANT l'arrivée de la FCO comme on l'a constaté en 2008. Affaiblis par une alimentation intensive qui intoxique les animaux, par d'autres pathologies mal gérées, par du parasitisme mal contrôlé ou des vaccinations répétées qui épuisent les capacités immunitaires (BVD**).

Nous conseillons à tous les lecteurs intéressés de relire le dossier constitué par Zone Verte en 2008 (www.giezoneverte.com). Comme nous l'avions annoncé à l'époque, la FCO a vocation à s'installer partout où elle arrive et à devenir endémique, donc la vaccination est inutile. Car celle-ci ne protège (mal) que de la virémie pendant un an alors que l'immunité naturelle basée sur l'immunité cellulaire est efficace toute la vie.

Le sérotype 4 est présent en Europe depuis des années en particulier en Corse, comme en Sardaigne et dans le sud de l'Italie. On connaissait sa présence depuis des mois dans le nord de l'Italie. Il n'y a aucune surprise à le voir s'installer en Haute-Savoie. La vocation de tout agent viral est de conquérir tout l'espace que les conditions climatiques lui autorisent. Et le changement climatique inexorable qui se développe avec le réchauffement favorise les maladies vectorielles transportées par des insectes. Même si en vingt ans, l'effondrement des populations d'insectes causé par l'emploi généralisé des pesticides atteint de 50 à 80%.

A quoi rime la vaccination obligatoire de 6 départements en ignorant le statut des animaux qui y vivent ? Sans soucis de leur état de santé, du stade de gestation des femelles, ou d'autres pathologies actives ! Et en laissant les éleveurs assumer la casse. Vacciner 5 millions de bovins ! Mais en oubliant les espèces de ruminants sauvages et toutes les autres espèces qui servent de réservoirs aux virus. Seuls, les laboratoires pharmaceutiques fabricants de vaccins se frottent les mains. Les restrictions de mouvements vont compliquer toute l'organisation de déplacement des troupeaux en cette saison de retour en élevage ou de transhumance inverse.

Tous ces grands moyens n'ont qu'un seul objectif : commercial ! Quel qu'en soit le prix pour les éleveurs en général et la collectivité, il faut maintenir l'illusion d'une France indemne, qui serait en mesure d'éradiquer pour protéger les intérêts de quelques exportateurs. Vers l'Espagne et l'Italie, nous avions déjà la vaccination pour le sérotype 8, on aura des PCR, de la désinsectisation et peut-être bientôt une vaccination sérotype 4.

Même la désinsectisation des animaux est remise à l'honneur bien qu'il soit connu qu'elle est totalement inefficace ! Banco, il va être vendu des litres et des litres d'insecticides qui vont polluer les sols, les gens, les abattoirs, les viandes... Et tout ça pour RIEN. Les moucherons, rares à la saison, ne piquent que sur les zones de peau fine, en particulier la mamelle, autour des yeux, ... où il est impossible (heureusement !) d'obtenir un effet de concentration suffisante avec les insecticides anti-mouches !

La seule politique raisonnable, préalable à toute vaccination, serait d'effectuer une recherche très étendue sur le territoire pour évaluer la réalité de la présence du Sérotype 4. Et de laisser chaque éleveur apprécier pour son élevage l'intérêt ou non d'une vaccination qui ne peut être que préventive. Sans jamais oublier que la FCO est une maladie sans danger pour les humains.

Lors de la précédente crise de FCO, la résistance des éleveurs à la vaccination avait été efficace. Depuis, pour interdire toute liberté d'action, la réglementation a été renforcée pour contraindre les éleveurs à la soumission par la répression aussi disproportionnée soit-elle.

Redisons-le : la FCO n'est pas une maladie contagieuse, elle est désormais endémique en Europe.

Une fois de plus, la résistance collective est la seule attitude responsable pour le présent et pour l'avenir. Non la vaccination obligatoire n'est pas la solution ! Non à la désinsectisation aussi toxique qu'inefficace!

Les membres solidaires du GIE Zone Verte

17 novembre 2017

* FCO : Fièvre Catarrhale Ovine

** BVD : Diarrhée Virale Bovine

DOSSIER : LES REALITES DE L'INSTALLATION PAYSANNE

Dans le dernier numéro, nous alertions nos lecteurs de la nécessité de mobiliser des paysans pour accueillir des stagiaires PPP[1] afin de proposer des lieux de stage en adéquation avec des projets paysans dans le Cantal. Nous continuons ici cet état des lieux de l'installation paysanne, dans ce dossier et dans les prochaines Lettres des paysans.

Le parcours du combattant à l'installation paysanne

Les dispositifs du parcours à l'installation ont été construits à partir d'un modèle d'installation qui se raréfie : des enfants d'agriculteurs qui s'installent sur la ferme familiale, dans les mêmes productions que les parents, après avoir fait des études agricoles et aidé toute leur jeunesse sur l'exploitation. Pour ces futurs agriculteurs, l'accès au foncier, la montée en compétences, l'intégration dans le territoire... n'ont pas grand chose à voir avec ce à quoi sont confrontés les porteurs de projet qui ne viennent pas du milieu agricole, hors cadre familiaux, et qui portent des projets d'agriculture paysanne.

Ces personnes ont des besoins d'accompagnement différents, et les circuits historiques ont du mal à s'adapter à leurs particularités. On observe un manque de références technico-économiques dans les productions dites de « diversification » (dans le Cantal, ce qui n'est pas de l'élevage bovin). Les porteurs de projet se voient régulièrement retoqués sur le dimensionnement de leur activité, car on juge leur projet non viable. Or, cette vision comptable oublie de faire le lien avec la surcharge de travail associée, et le besoin de faire grossir l'activité progressivement, quand le jeune installé aura pris le temps d'être plus à l'aise dans le métier et de mieux s'organiser. Car pour les hors cadre, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de parent agriculteur dans les parages pour assurer gratuitement le travail d'un salarié les premières années !

Par ailleurs dans le stage 21h[2] la visite d'exploitation collective n'est pas adaptée aux projets des stagiaires : dans le Cantal, un futur maraîcher visitera comme les autres une exploitation en bovin lait, et les échanges sont limités pour aborder d'autres façons de cultiver ou d'élever.

Plus largement, les candidats à l'installation, hors cadre ou non, constatent la complexité du parcours. La multitude d'interlocuteurs dans le parcours PPP oblige le porteur de projet à réexpliquer son projet à chaque fois, ce qui peut être difficile moralement.

Quelles évolutions des conditions d'installation ces dernières années ?

La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 a amené certaines évolutions sur le parcours d'installation lui-même et sur le rôle des acteurs de l'installation :

- Nouvelles règles d'assujettissement MSA

Pour être reconnu chef d'exploitation, le critère historique de la demi-SMI a été remplacé par l'activité minimale d'assujettissement (AMA), qui prend en compte le temps passé aux activités de prolongement de la production ou le revenu. C'est donc une reconnaissance des systèmes fermiers avec transformation et commercialisation en circuits courts. Attention en revanche, pour les personnes qui s'installent progressivement et préféreraient le statut de cotisant solidaire pour ne pas se charger en cotisations MSA les premières années...

- Evolution de la grille DJA

La réforme a intégré un principe de bonus si l'installation répond à certains critères : hors cadre familial, agroécologie, création d'emploi... Dans le Cantal, un porteur de projet en maraîchage bio, hors cadre familial, est susceptible de toucher 32 000€ de DJA.

Par contre, ce qui est regrettable c'est la décision prise au niveau national, sous pression des syndicats majoritaires, de réorienter le budget des prêts bonifiés vers une modulation « Investissement de plus de 100 000€ ». Une manière de favoriser les installations coûteuses (+ 22 000€ de bonus pour une installation de plus de 300 000€). La Confédération paysanne nationale s'était élevée contre cette décision, en vain.

---

(1) Stage de 1 à 6 mois réalisé dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé, c'est-à-dire le parcours à l'installation par lequel passent obligatoirement les demandeurs de DJA.

(2) 3 jours de temps collectif rassemblant les porteurs de projet en parcours PPP, pour aborder des questions globales liées à l'installation. Ce dispositif est animé par les Chambres et les Jeunes Agriculteurs, et dans certains départements, les associations d'accompagnement y interviennent.

(3) Dans le prévisionnel économique présenté pour avoir la DJA, le candidat doit montrer qu'il atteindra un SMIC annuel en 4ème année d'activité.

- Création d'une DJA « Installation progressive » (voir n°164 de la LDP)

Cette disposition permet à des candidats d'augmenter progressivement la part de l'activité agricole sur les 4 premières années, et en parallèle, réduire peu à peu leur activité non agricole.

- Plus de reconnaissance de la pluralité des acteurs de l'installation :

C'est une évolution appréciable apportée par la réforme. Faute de place dans ce numéro, nous vous en parlerons en détail dans une prochaine Lettre.

L'installation dans le Cantal en quelques chiffres

- Le département a perdu 15 % de ses exploitations entre 2000 et 2010

- En 2010, la moitié des exploitations avaient un chef d'exploitation de plus de 50 ans, et 60 % de ces exploitants n'avaient pas de successeur identifié

- C'est le département qui attribue en moyenne le plus de DJA dans la nouvelle région : environ 90 et 80 DJA , contre une quarantaine en Haute-Loire. C'est un chiffre en diminution, on comptait une centaine de DJA au début des années 2000 dans le département.

- La proportion d'installation en DJA/hors DJA est sûrement à relativiser pour le Cantal, qui reste un département avec une forte part d'installations familiales et traditionnelles. Mais les chiffres des installations non DJA sont compliqués à obtenir.

Parcours de jeunes installés : s'armer de patience et de motivation

Ronan et Marina sont installés à St-Etienne-de-Chomeil depuis 2 ans sur une ferme diversifiée, avec un élevage de 10 vaches Brunes des Alpes et Aubrac, la fabrication de pain à partir de leurs céréales, et la cueillette de plantes.

Qu'est-ce qui a été difficile dans votre parcours d'installation ?

Il n'y a pas grand chose de simple dans le parcours, c'est long et pénible. Ce qui est difficile, c'est l'absence totale de relation entre les différents acteurs de l'installation. Il faut réexpliquer le projet partout où on va, montrer à tout le monde qu'on est capable de s'installer, que ça va être rentable...

La recherche de foncier, aussi, c'est le plus galère ! On a le choix entre des terrains morcelés, sans bâtiments... ou alors une ferme, mais hors de prix. On a clairement acheté une ferme que personne ne voulait, avec beaucoup de rénovation de bâti et de construction à faire. Et on est à nouveau confronté à cette question de foncier puisqu'on cherche quelques hectares pour conforter notre autonomie ; on ne sait pas par quel bout l'attraper...

Qu'est-ce qui a fait que vous avez quand même réussi à créer votre ferme ?

On avait de la motivation, des bagages (bac agricole et expériences de salariés agricoles), et des personnes référentes qui nous ont accompagnés et inspirés tout au long de notre parcours. Une fois installés, l'entraide avec des producteurs du coin a énormément aidé, notamment pour cultiver les céréales nécessaires pour le pain alors qu'on n'a pas les surfaces pour le faire.

Et puis on a choisi des productions qui fonctionnent bien : il y a une vraie demande pour du pain bio, c'est rassurant. Ce qui a été facilitant c'est aussi qu'on avait des apports personnels, car on est malgré tout sur une installation à 300 000€.

Qu'est-ce qui vous a manqué, pendant votre installation ?

On a senti le besoin d'une structure avec une personne fil rouge qui nous explique les étapes de l'installation, qui nous rassure et nous évite les mauvaises surprises. On ne connaissait pas la totalité des démarches, on était régulièrement pris au dépourvu. Surtout, ce qu'on ne savait pas à l'avance, c'est à quel point la banque décide, les autres acteurs n'ont pas de pouvoir de décision.

On aurait eu envie de faire les choses doucement, de se laisser le temps pour s'installer progressivement. Le problème avec la DJA c'est qu'on nous demande d'être rentable le plus tôt possible[3]. On fait un prévisionnel économique pour répondre à ces critères de rentabilité, et on finit par y croire ! On aurait eu besoin de personnes qui nous mettent en garde sur notre optimisme, qui nous alertent sur ce que nous coûterait réellement la construction des bâtiments par exemple.

LA FICHE TECHNIQUE : FORMATIONS FELDENKRAIS

Apprendre à prendre conscience de son corps pour travailler avec

Porter, s'agenouiller, se pencher, manier des outils...

Les douleurs occasionnées par ces gestes répétés au quotidien ont incité un groupe de paysans à participer aux sessions de formation Feldenkrais de la Cantadéar en 2011 avec Catherine Delatre (Aveyron), puis en 2016 et 2017 avec Pia Appelquist et Yvo Mentens, formateurs de l'Institut Beliashe (Aurillac).

Quels bénéfices les paysans peuvent-ils espérer de cette pratique corporelle ? Eclairage et témoigages.

SENTIR

Le principe : une prise de conscience par le mouvement

La méthode Feldenkrais tire son nom du chercheur d'origine russe Moshe Feldenkrais né en 1904, docteur en sciences physique à Paris et ceinture noire de judo, qui l'a développée suite à une blessure au genou, et enseignée après la seconde Guerre Mondiale en Europe, aux Etats-Unis, en Australie et en Israël où il est mort en 1984. Confirmée par les dernières recherches en neurophysiologie, la méthode Feldenkrais consiste à utiliser le mouvement comme mode d'apprentissage et de connaissance de soi.

Son principe est d'observer le fonctionnement du corps de manière à ce que les bons gestes et les bonnes habitudes deviennent des automatismes. La méthode Feldenkrais comporte plus de 1000 leçons mais elle n'est pas un mode d'emploi du corps : plutôt une manière de développer la capacité à sentir.

Pour Pia Appelquist, tout commence par une prise de conscience par le mouvement. Un éveil du sens kinesthésique, c'est à dire de la sensation consciente de la position et du mouvement des différentes parties de son corps. Bien sûr cela prend du temps, voire une vie, mais c'est l'objet des formations qu'elle propose : « Il est essentiel de développer l'envie des élèves de chercher, d'être attentif et responsable de ce qu'ils font, car l'objectif n'est absolument pas de suivre les paysans dans leur travail pour observer leurs gestes et leur dire quoi faire ». Et elle cite Moshe Feldenkrais :« Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez si vous ne savez pas ce que vous faites ».

COMMENT APPRENDRE

Les conditions d'apprentissage : des séances pour apprendre à sentir

On apprend par la capacité à sentir ce que l'on fait. Comme en musique : entendre la différence dans le corps entre une note fausse et une note juste pour pouvoir jouer de son instrument. Si on ne sent pas, si on n'entend pas, il est très difficile de changer les habitudes.

Les séances ont pour but de donner le temps au cerveau de redécouvrir le pouvoir qu'il a de sentir.

Pour cela, chacun est allongé au sol pour dégager le corps des contraintes d'équilibre. Le formateur propose de faire des mouvements, qu'il ne montre pas, lentement dans un premier temps et invite l'élève à observer ses sensations. Pia précise que « Si on va vite, le cerveau fait appel à l'habitude, or la méthode Feldenkrais est justement un processus d'apprentissage qui permet de défaire les habitudes. Chaque élève est libre d'interpréter la proposition. Ce qui serait ailleurs considéré comme une mauvaise posture ou une erreur est ici une expérience qui est utile pour pouvoir comparer des sensations ».

Pour Charlène Blin, éleveuse de vaches laitières au Claux qui a découvert le Feldenkrais par la Cantadear, « c'est un processus qui invite à chercher la possibilité de faire d'autres mouvements qui débloquent les tensions qui se sont incrustées dans l'habitude d'une posture inadéquate ».

PERCEVOIR

Les ressentis lors de la formation

Les formateurs ont constaté que pour ce groupe de paysans, l'envie de vouloir apprendre était très forte. Et avec un besoin évident. «J'ai été stupéfaite de voir à quel point ces personnes actives et souvent jeunes sont déjà cassées par le fait de travailler depuis des années dans l'effort.» (Pia A.).

Caroline Leroy, arboricultrice et productrice de jus et de cidre près de Massiac, revient sur les séances qu'elle a vécues : «L'état d'esprit dans lequel on vient à la formation est déterminant : je me sentais capable d'accepter de faire des choses nouvelles, de retrouver des mouvements naturels. J'ai pris conscience que, dans les mouvements, du corps tout est lié. Lors de la première séance, la formatrice adaptait les propositions de mouvement aux personnes. On ne parle pas pendant une séance, ou plutôt, on parle à travers nos mouvements, et on répond aux questions posées par la formatrice dans sa tête. A la fin de la journée, on se sentait tout léger! C'est assez hallucinant de constater qu'avec de touts petits exercices on peut atteindre un tel état.»

Même surprise pour Charlène Blin : «Après la première journée, j'ai remis mes bottes et je ne me sentais pas pareille : j'étais beaucoup plus grande! Cela m'a vraiment impressionnée, que cela m'aie bien remise droite. J'étais fatiguée nerveusement de m'être concentrée sur moi : j'avais replacé mon squelette, j'avais tout relâché, et plus du tout les mêmes sensations qu'avant.»

CHANGER

Quels bénéfices au quotidien dans le travail agricole ?

« Maintenant, je suis plus attentive à une douleur et je me demande si ma posture est bonne. J'ai appris à me réinterroger sur mon matériel : j'ai changé une débroussailleuse de 10kg contre une plus petite de 5 kg qui convient mieux à ma morphologie et soulage mon bassin. J'accepte mieux désormais d'être limitée par mon corps et de m'arrêter avant d'être bloquée au lit avec une sciatique. Je fais des mouvements plus logiques, plus doux et efficaces. » témoigne Amélie Grange, qui travaille principalement en cueillettes de plantes aromatiques et médicinales autour de Vic-sur-Cère.

Comme elle, Charlène Blin a continué à pratiquer le Feldenkrais ponctuellement à Aurillac et analyse ses effets : « Je continue le Feldenkrais en stage un dimanche par mois, j'en ai besoin et cela me fait du bien au quotidien : s'il y a des prémices de douleur, je vais très doucement et cela se remet. Je prends du temps pour faire des mouvements à plat, pour juste me reposer et me détendre. En me concentrant sur moi-même, sans faire d'exercices physiques particuliers pour cela, cela se remet. J'ai de nouveaux repères pour positionner mon corps dans l'effort : je fais des mouvements dans la logique du corps plutôt que dans la contrainte. Pia nous a dit «Réfléchissez à ce que vous faites actuellement...», donc je me dis «Aïe, là ça fait mal, donc STOP!»

Le témoignage de Caroline Leroy conforte l'idée que ces formations peuvent permettre d'éveiller l'attention au corps et la perception des mouvements. Elles peuvent donner une autonomie aux paysans pour retrouver des mouvements naturels et donc respectueux de l'anatomie, pour améliorer leur posture, pour écouter les signaux d'alarme du corps, pour changer leur sentiment dans l'effort physique ou plus prosaïquement aménager ou adapter leur environnement de travail. «J'ai appris que les choses ne sont pas figées. Depuis la formation, je n'ai plus du tout porté les pommes de la même façon. Je les porte différemment, avec la notion de plaisir plutôt que d'obligation. Maintenant je suis avec le corps, et je l'abîme moins. Je refais du Feldenkrais tous les jours en marchant. Je retrouve cette légèreté, cette détente, cet ancrage.»

Si vous souhaitez participer à une prochaine formation Feldenkrais, faites-le savoir afin que la Cantadéar programme de nouvelles journées... afin de peut-être «rendre l'impossible possible, le possible facile, le facile agréable, l'agréable élégant» (Moshe Feldenkrais).

Pour en savoir plus : feldenkraiscantal.fr

Article rédigé par Fanny Steinmetz

CANT'ADEAR

Renseignements : 09 61 27 39 06
cantadear@orange.fr

FORMATIONS

Produire ses extraits fermentés de plantes 12 et 13 février 2018 (à Massiac, à confirmer) avec Patrick Goater, Purin d'ortie & Cie

Suite à la formation d'Eric Petiot «Soigner les plantes par les plantes», cette formation abordera les thèmes suivants : révision des bases théoriques enseignées par Eric Petiot, analyse des préparations diverses, conseils pratiques pour les préparations et leur utilisation. A destination des maraîchers, arboriculteurs, paysagistes, ...

Optimiser ses pratiques culturales et s'initier aux techniques culturales simplifiées avec Jean-Pierre Scherer, 2 jours la semaine du 9 avril 2018, en Châtaigneraie

Adapter au mieux le travail du sol, les rotations, les couverts et optimiser les cultures en fonction des caractéristiques de son sol.

Gestion des prairies naturelles 2 jours en Mars-avril 2018, en Châtaigneraie avec SCOPELA

Intégrer les pairies naturelles et les parcours dans son système d'alimentation, rénover ses prairies sans les retourner ni les sursemer, faire face à des étés secs sans affourager à la parcelle, maîtriser la broussaille par le pâturage.

Chiffrer son projet 5 et 19 avril 2018 à Aurillac, avec l'AFOCG 43

Appréhendez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel : savoir relier les trois parties d'un prévisionnel (compte de résultat, plan de financement et plan de trésorerie) ; et commencez à chiffrer les différents scénarios de votre projet pour en évaluer la viabilité économique.

Mieux comprendre l'intéraction sol/plantes pour optimiser ses pratiques culturales avec Jean-Pierre Scherer, semaine du 9 avril

Journée d'échange autour de profils de sol et de pistes d'amélioration sur deux fermes du groupe herbe, à Lorcières et Vabres (Est Cantal).

Valorisation des zones humides et gestion du parasitisme - Région de St Flour 2 jours en mars 2018

Formation visant à améliorer la part de ce type de pâturage dans l'alimentation des animaux et à gérer le parasitisme lié aux zones humides.

Géobiologie - 23 et 30 avril 2018 à St Flour Formation organisée par le CFPPA de Saint-Flour, avec Chris Murray.

Diagnostiquer, comprendre et neutraliser les difficultés inexpliquées avec ses animaux et les neutraliser : pollutions électromagnétiques et nuisance d'origine naturelle.

Ça frétille dans le bassin de l'Alagnon !

La Cant'ADEAR s'est engagée dans le Contrat territorial Alagnon 2017-2022, afin d'accompagner les agriculteurs actuels et futurs vers une agriculture plus durable, en complémentarité avec les organismes agricoles existants. Dans ce cadre, nous proposons les formations suivantes :

Gestion et valorisation de l'herbe – 2 jours au printemps 2018, région de Massiac avec l'ADAPA (groupe d'éleveurs de Corrèze)

Approfondir ses connaissances sur la pousse de l'herbe, l'autonomie fourragère, le pâturage tournant et mettre en place sa stratégie sur sa ferme pour valoriser au mieux ses prairies et répondre aux besoins alimentaires du troupeau.

Mieux comprendre l'intéraction sol/plantes pour optimiser ses pratiques culturales avec Jean-Pierre Scherer 2 jours la semaine du 9 avril 2018, Est-Cantal

Comprendre le fonctionnement racinaire des plantes et l'importance de la structure du sol et de son activité biologique/ diagnostiquer son sol pour adapter au mieux la gestion des apports organiques et calciques, le travail du sol, les rotations, les couverts et optimiser les cultures.

Suivie d'une journée d'échanges sur une ferme autour de la pousse de l'herbe, l'autonomie fourragère, le pâturage tournant, l'engraissement à l'herbe, à l'automne 2018.

FONCIER

Dans un souci de transparence et pour faciliter l'accès au foncier, la Confédération Paysanne du Cantal fait le choix de publier régulièrement les terres à vendre et les terres qui se libèrent et qui font l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Nous publions ici **la liste la plus récente** des demandes d'autorisation d'exploiter et les notifications les plus récentes de la SAFER, au-delà d'un demi hectare, sans fermier en place (Fonds libres).

Si l'une des terres vous intéresse, contactez la SAFER le plus vite possible.

TERRES A VENDRE

Susceptibles d'être préemptées par la SAFER

Commune	Surface (ha)	Date notification	N° de notification	Bât.
Cassaniouze	5,58	30/11/17	NO 15 17 3098 01	X
Champs/T.	1,95	28/11/17	NO 15 17 3061 01	
Thiézac	5,31	24/11/17	NO 15 17 3050 01	X
Marcolès	1,83	24/11/17	NO 15 17 3043 01	
Pailherols	17,99	23/11/17	NO 15 17 3038 01	X
St Martin V.	1,68	23/11/17	NO 15 17 3034 01	X

A partir de la date de notification, vous disposez d'un mois pour signaler votre intérêt à la SAFER afin qu'elle puisse entamer une procédure de préemption.

Retrouvez l'ensemble des notifications de vente actualisées : http://cantal.confederationpaysanne.fr

Confédération Paysanne

CANT'ADEAR POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Bulletin d'adhésion 2018

☐ **Abonnement seul** : 30 €, 6 numéros par an (parution de 12 pages, tous les 2 mois). **NOUVEAU ! 15€ pour les porteurs de projet.** Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne

☐ **Adhésion Confédération Paysanne :** 80 à 100 € en fonction de vos moyens, 30€ pour les cotisants solidaires, 60€ pour les retraités. L'abonnement est inclus.

☐ **Adhésion Cant'ADEAR** : 20€. Chèque à l'ordre de Cant'ADEAR.

NOM-PRENOM : _______ ______________

ADRESSE :

TEL : **Adresse e-mail :**

PRODUCTION :

A renvoyer à : Confédération Paysanne, 8 place de la Paix, 15000 Aurillac

☐ **Je souhaite recevoir le journal seulement par mail**

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER

(CDOA 07/12/17)

Si vous connaissez des personnes qui souhaitent s'installer ou des petites exploitations qui pourraient se porter candidates, les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement initiale. Les références (N°AE ou N° Notification) doivent être impérativement signalées dans le dossier concurrent.

N° AE	Commune	Surface (ha)
AE 17 0235	Allanche	25,75
AE 17 0236	Collandres	49,21
AE 17 0256	Ytrac	10,29
AE 17 0322	Chaudes-Aigues	99
AE 17 0335	Naucelles	30,85
AE 17 0336	La Chapelle Laurent	11,1
AE 17 0337	Lastic, Rageade	14,56
AE 17 0338	Lastic	8,29
AE 17 0340	St Martin sous Vigouroux	5,84
AE 17 0341	Sansac de Marmiesse	12,63
AE 17 0345	Roffiac	36,7
AE 17 0347	La Monselie	14,55
AE 17 0348	Talizat	60,08
AE 17 0349	St Bonnet de Condat	8,38
AE 17 0350	St Bonnet de Condat	7,93
AE 17 0351	Valuéjols	8,1
AE 17 0353	Mauriac	48,18
AE 17 0355	Cassaniouze	1,56
AE 17 0356	Lastic	61,92
AE 17 0358	Cros de M., Rouffiac	70,11
AE 17 0359	Ste Eulalie	82,31
AE 17 0360	Le Trioulou, Maurs, St Constant	13,09
AE 17 0362	Vieillespesse	5,5
AE 17 0363	Polminhac	13,31
AE 17 0366	Val d'Arcomie	33,92
AE 17 0367	Fontanges	10,46
AE 17 0368	Vic-sur-Cère	1,16
AE 17 0370	Maurs	11,81
AE 17 0371	La Monselie	1,74
AE 17 0372	Badailhac, Pradiers, Thérondels...	127,32
AE 17 0373	Reilhac	10,71

PETITES ANNONCES

Fermes à reprendre ou recherche d'associés

Petite exploitation à reprendre à ALBEPIERRE (15300), pour cause de départ en retraite. Zone de montagne (1100 mètres), touristique. 15 ha SAU + 1 étable en bon état. Possibilité d'installer caravane ou mobilhome. Production actuelle : 15 mères Salers. Possibilité de reconversion (ovin, caprin, développement d'un commerce...). Contacter Mlle FOURNAL au 04 71 20 16 45.

Ferme pédagogique et thérapeutique

Nous cédons notre relais thérapeutique axé sur la relation homme-animal avec un camping familial dans un cadre magnifique. Accueil d'enfants et tout public à handicap dans un jardin animalier. Accueil classes et groupes pour visites. Propriété de 5 ha (+ 16 hectares de communal) avec cheptel et matériel d'exploitation, camping, maison d'habitation, hangar, chèvrerie, poulailler, boxes, four à pain, ruisseau, étang. CA de 80 000 €. Nécessaire d'avoir des compétences en encadrement d'enfant. Prix = 350 000 €.

COUARD Roselyne et Alain- 15270 Champs - alain.couard@orange.fr - 04 71 78 71 85

Haute-Loire – Ferme à reprendre idéalement pour collectif en élevage et diversification (Autrac)

Nous cédons notre exploitation en bordure du Cézallier, à 800m d'altitude (45 mn de Clermont Ferrand, proche A75). La ferme est en vaches allaitantes depuis notre passage en bio en 2011, et nous assure un bon revenu; production vendue en circuits courts. La ferme est constituée de 75 ha dont 10 ha de céréales et légumineuses transformées en farine (moulin à meules), et des surfaces non mécanisables pour l'alimentation de 35 vaches allaitantes. Bâtiments : bergerie 150 pl, stabulation bovine avec salle de traite 40 pl, hangar, tunnel. Matériel en état de marche. Transformation des produits réalisée en atelier collectif de découpe et transformation bio. Les débouchés ne demandent qu'à être développés. La structure se prête à de la diversification en collectif : brebis, chèvres, porcs, maraîchage, apiculture, agro-tourisme... Reprise exclusivement en agriculture biologique. Conditions à discuter (vente, location, gfa avec Terre de liens). Nous serions heureux de participer à la transmission des compétences et la formation des repreneurs.

Michel Le Blay : 06 30 40 43 96 – michel.leblay@yahoo.fr

Exploitation agricole à reprendre – Ruynes-en-Margeride, Cantal (1000m d'altitude)

Ferme située dans un hameau d'une commune de moyenne montagne, à proximité de l'A75 et des lieux de commercialisation (18 km de St-Flour et une heure de Clermont-Ferrand), actuellement en bovin lait et adaptable à d'autres productions (brebis, chèvres, bovin viande...). Surface totale de 51 ha constituée de 25 ha de prairie fauchable sur terrain plat, 24 ha de pâtures, et 2 ha de céréales. Parcellaire assez groupé. Bâtiment de 1000 m² constitué d'une stabulation à logettes pour vaches laitières (800m²), d'une stabulation de 200m², d'une salle de traite et d'un séchage en grange. Tout ou partie du bâtiment est transformable en bergerie, chèvrerie ou bâtiment pour vaches allaitantes.

Modalités de cession : foncier à louer ; bâtiment à louer ou acheter. Possibilité de reprendre ou non le cheptel et le matériel selon le projet du/des repreneurs. Possibilité de parrainage d'ici reprise prévue fin 2018. Contact : 06 33 84 90 25 - lucbony15@orange.fr

Recherche de terres ou à s'associer

Recherche associé en apiculture et agriculture

Je souhaite m'installer en apiculture et je recherche un autre agriculteur, quelque soit sa spécialité, pour m'associer avec lui, afin de s'entraider et de se soutenir. Je peux travailler dans n'importe quelle activité agricole, j'apprends vite et je suis courageuse. J'ai besoin d'un bâtiment pour vivre et exploiter mes ruches, et de terres pour mes abeilles, dans le Puy de Dôme ou dans le Cantal. LAZARCZYK Céline - 8 rue de l'école 63270 Saint Maurice

c.lazarczyk@laposte.net – 0617678355

Le GAEC de la Borie Haute **cherche un associé**, à Saint Amans des Côts (12 460). La ferme élève des vaches laitières dont le lait est en partie livré à la coopérative fromagère Jeune Montagne et en partie transformé directement à la ferme, en AOP Laguiole, et vendu en circuits courts. 06 79 61 43 33 (Benoît), gaecdelaboriealte@gmail.com www.fermedelaboriehaute.fr

Offres d'emploi

Nord du Cantal, Orfaguet, petite ferme bio **cherche** de temps en temps **ouvrier agricole F/H** pour aider avec travaux sur la ferme et remplacement. Cochons et bovins BIO et en plein air. Nous travaillons le plus que possible non mécanisé en respect pour nos bêtes, la nature et l'homme. Le travail est divisé entre nous et priorisé chaque jour suivant les necessités de nos bêtes, le temps de travail et la météo. Rémuneration par TESA (smic). Possibilité de trouver du logement temporaire proche. Jacqueline Cremers 07.83.37.85.67.

Recherche un/e responsable de fromagerie

La ferme Les Fleurs Bio, nord Cantal, recherche un/e responsable de fromagerie, fermière ou artisanale, pour gérer la transformation de lait bio. La ferme élève 50 vaches Abondance. L'annonce complète est téléchargeable sur leur site : www.lesfleursbio.com Contact : Adèle FRANCOIS 06-66-23-05-53.

Cherche emploi

Cherche un CDD/emploi saisonnier à partir de décembre en petits fruits/ plantes aromatiques /maraîchage / pépinière en vue de passer mon BPREA plantes à aromatiques et médicinales septembre prochain. Je souhaite m'installer en PAM et petits fruits à moyen terme. Stéphanie Guibet stefiguib@orange.fr

Directeur de la publication
Michel Lacoste

Maquette du journal
Anaïs Vettoretti
sous la direction de
M. Comté
BTS Design Graphique
2014-2015
Lycée St Géraud

CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier
Groupama
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL